

Des pêcheurs de loisir qui défendent leurs droits de pêche



Les adhérents étaient réunis samedi pour participer à l'assemblée générale des pêcheurs de loisir en mer du Val-de-Saire (APLMVS), présidée par Jean-Claude Clolus.

Année satisfaisante. Avec 177 adhérents, l'APLMVS ne cesse de croître. « **Après une progression du nombre d'adhérents de plus de 30 %, nous continuons dans la même dynamique** », se réjouit le président, poursuivant : « **Afin de motiver les troupes, nous organisons de nombreuses activités, des journées de formation et des challenges de pêche.** » Une pêche de loisir à l'impact non négligeable : « **Sur le plan économique, nous pesons plus de 370 millions d'euros sur la façade Manche-Mer du Nord. Pour le Cotentin, cela représente 85 entreprises et 1 000 emplois !** »

Natura 2000. Le président et ses adhérents restent vigilants quant aux nouvelles réglementations évoquées dans le cadre de Natura 2000. « **Ce qui est proposé par Natura 2000 pour protéger la ressource et les habitats de la côte Est n'est pas satisfaisant, même si c'est mieux que la copie du 18 février**, insiste Jean-Claude Clolus. **Ces messieurs les donneurs de leçons n'ont pas le monopole de l'environnement. Nous, nous militons depuis longtemps pour une pêche éco-responsable et de bonnes pratiques de la part de nos usagers dans tous les domaines.** »

Des pêcheurs de loisirs ont dressé un bilan de leurs actions depuis deux ans. « **Nous exigeons que nos analyses et remarques soient prises en compte comme préalable à toute concertation !** »

Des avancées. Alors que le projet de Natura 2000 était présenté en février, quelques avancées ont été obtenues. « **La pêche devait être interdite dans la baie de Saint-Vaast mais nous avons obtenu l'autorisation de pêcher du bord de la jetée, sur la Longue Rive et à la Pointe de Jonville.** » Quant aux îles Saint-Marcouf, « **l'interdiction de pêche ne concernerait désormais que le tour de l'île de terre. Malgré cela, il ne faut pas que cela reste en l'état.** »

Les pêcheurs de loisir souhaitent que d'autres règles soient appliquées. « **Que les professionnels et les plaisanciers soient assujettis aux mêmes tailles de poissons. Nous voulons la mise en place du repos biologique et une protection des frayères de bars.** À ce sujet, quelques noms de la grande distribution ont décidé de ne plus commercialiser cette espèce pendant la période concernée », conclut le président.